



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'INDRE

Azay le Ferron le 11 septembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité de l'Indre qui aura lieu le **samedi 16 Octobre 2021** à 15 heures 00 à la Maison des Sports – 89 allée des Platanes – 36000 CHATEAUROUX

PASS SANITAIRE et MASQUE OBLIGATOIRE

Ordre du jour :

- ☞ Appel des Membres du Comité Directeur
- ☞ Appel des Sociétés
- ☞ Le point sur les licences FF.TIR
- ☞ Compte rendu du Trésorier et des vérificateurs aux comptes
- ☞ Approbation du compte rendu du Trésorier
- ☞ Rapport moral du Président
- ☞ Compte rendu des commissions et perspectives pour la saison 2021/2022

☞ A déterminer :

- Date et le lieu de l'Assemblée Générale 2022
- Date et le lieu de la remise des récompenses saison 2021/2022
- Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'Assemblée Générale 2022
- ☞ Organisation des Championnats Départementaux : (Arbalète Match, Carabine et Pistolet 10 mètres)
- ☞ Questions diverses (à présenter en début de séance)

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations sportives et distinguées.

Le Président du Comité
Le Président
Jean Emmanuel FRONTERA

PS : A l'issue de l'Assemblée Générale (16h30), aura lieu la remise des récompenses pour la Coupe de l'Indre 2020/2021.

Cette remise des récompenses sera clôturée par un vin d'honneur.

Siège social : CDT 36 - La Pinellerie -36290 AZAY LE FERRON

Adresse Postale : Maison Départementale des Sports – CDT 36 – 89 Allée des Platanes – 36000 CHATEAUROUX

Association Régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 - Fondée le 22 Mars 1956 (Journal Officiel du 9 Avril 1956)

N° RNA : W 364000454 - Code A.P.E. 9312Z - N° Siret : 447 932 864 00013

Courriel : fftir.cdt36@gmail.com - Site : cdt36.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 16 octobre 2021 à 15h00 - Maison Départementale des Sports
89 allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX

POUVOIR

Conformément à l'article 11 des statuts du Comité Départemental de Tir de l'Indre, il vous est possible de vous faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 16 Octobre 2021 à l'aide de ce pouvoir.

Rappel de l'article 11 des statuts du Comité Départemental de Tir de l'Indre

Toute société qui ne pourrait assister à l'Assemblée Générale pourra se faire représenter par un autre délégué appartenant à une société adhérente.
Aucun représentant ne peut cumuler plus de 2 pouvoirs.

Je soussigné (*nom et prénom*)

Président de la société de, donne pouvoir à

et autorise à agir en mon nom et à me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Octobre 2021.

A....., le

Signature

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, il est indispensable de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir à l'adresse suivante :
Jean Emmanuel FRONTERA - La Pinellerie - 36290 AZAY LE FERRON ou par courriel : fftir.cdt36@gmail.com
Le quorum exigé pour la validité de l'Assemblée Générale est du tiers au moins du nombre total des voix dont dispose le collège électoral.